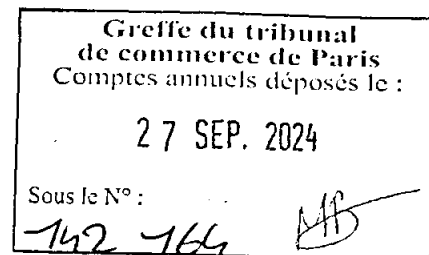


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 25/09/2024 - 142164 - 2016 B 00252 - 817 465 883 - 1944 Paris

1944 PARIS  
SAS au capital de 1.000 €  
16 Boulevard Saint Germain  
75005 PARIS

RCS PARIS 817 465 883



**PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**du 11 juin 2024**

---

Le 9 juin 2023 à 9 heures,

L'associé unique de la société 1944 PARIS, la Société 3A FINANCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 230.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 639 087, dont le siège social est sis 1 rue de turbigo 75001 Paris, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre DELRIEU,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président relatif aux comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2023,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
- l'affectation du résultat

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 et se soldant par un bénéfice de 143 173 euros.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice laissant apparaître un bénéfice de 143 173 €, de la manière suivante :

Report à nouveau (n-1) :	+ 17 525 €
Bénéfice au 31 12 2022	+ <u>143 173 €</u>
Total à affecter	+ 160 698 €

### Affectation

Distribution de dividendes	+ 150 000 €
Report à nouveau après affectation	+ <u>10 698 €</u>
	+ 160 698 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 150 000 € à l'associé unique.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 200 000 € pour l'exercice 2020
- 200 000 € pour l'exercice 2021
- 200 000 € pour l'exercice 2022

### TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les décisions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

La société 3A FINANCE,  
Représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU

**SARL 3A FINANCE**  
1 Rue de Turbigo  
75002 Paris  
RCS Paris 017 639 887



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS DEBREU ALEXANDRE 1944 PARIS		16 BD SAINT GERMAIN 75005 PARIS	
SIRET	8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2	Mél : 1944paris@beautygestion.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
16 BLD SAINT GERMAIN 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT			

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Commerce de Gros de Parfumerie et de produits...	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	142 731	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2. Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)**

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom État de résidence N°

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT
---	-----	--	----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:			
OGA/OMGA	Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	SAS 1944 PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	11/04/2024
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire:	DEBREU ALEXANDRE PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature:	
Prestataire :			



Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		16 BLD SAINT GERMAIN		75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT		
SIRET		8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2023		
				Brut		
				1		
				Amortissements, provisions		
				2		
				Net		
				3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	33 866	BM	33 866
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	1 066 968	BU	1 066 968
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 662 742	BY	2 662 742
		Autres créances (3)	BZ	53 392	CA	53 392
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités		CF	71 714	CG	71 714	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	3 888 681	CK	3 888 681	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 888 681	1A	3 888 681	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

## BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....1.000.)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	17 525	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	<b>143 173</b>	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	<b>161 799</b>	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	107 194	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs E1	)	DV	2 445 869
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	580 793	
	Dettes fiscales et sociales			DY	34 906	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte de régul.	Autres dettes			EA	558 119	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	<b>3 726 882</b>		
Écart de conversion passif *			ED	<b>TOTAL (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			EE	<b>3 888 681</b>		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 726 882
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 888	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
					Consécutives à la réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	à une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre ( dont composants	L9	)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui ( dont composants	M1	)	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants M2	)	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants M3	)	KS	KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX	
	Autres immo. corporelles				KY	KZ	LA	
	Matériel de transport *				LB	LC	LD	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ	
Immobilisations corporelles en cours				LK	LL	LM		
Avances et acomptes				LK	LL	LM		
TOTAL III				LN	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
	Autres participations				8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V	
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				IT	MJ	MK	ML
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers*			IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF	
TOTAL III				IY	NG	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations				IØ	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		FE	PF	PG	PH		
<b>TOTAL I</b>		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
<b>TOTAL II</b>		QU	QV	QW	QX		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	ØP	ØQ	ØR		
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc., aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>
							NZ
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>ème</sup> du CGI						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>			<b>MONTANT BRUT</b>		<b>À 1 AN AU PLUS</b>	<b>À PLUS D'UN AN</b>	
					<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	2 662 742		2 662 742		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	53 392		53 392	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR					
Charges constatées d'avance			VS						
<b>TOTAUX</b>				VT	2 716 133	VU	2 716 133	VV	
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>			<b>Montant brut</b>	<b>À 1 an au plus</b>	<b>À plus d'1 an et 5 ans au plus</b>	<b>À plus de 5 ans</b>	
					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	107 194		107 194			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	580 793		580 793				
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 985		7 985				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 021		3 021			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 435		22 435			
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	1 465		1 465			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	2 445 869		2 445 869				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	558 119		558 119				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>				VY	3 726 882	VZ	3 726 882		
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	122 268	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le						
								3	1	2	2	3	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>													
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	143 173		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE	XE	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF									WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexes D du CGI)								RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)								XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*								XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7	42 058	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7			K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								I8		
			- imposées au taux de 0%								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
										TOTAL I	WR	185 231	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>													
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)													
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	)		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *													
Majoration d'amortissement *													
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexes)		L2	J.E.I. (art. 44 sexes A)		L5			XF		
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)		PA					
	ZFU - YE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH					XG		
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégelée par la report en arrière de déficit		ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
										Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>													
TOTAL II										XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI	185 231						
				Déficit (II moins I)					XJ				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *													
										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
											XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		185 231		XO					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS  
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024  
Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4			
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6			
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK			
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *							
			8X		8Y		
			8Z		9A		
			9B		9C		
Provisions pour dépréciation *							
			9D		9E		
			9F		9G		
			9H		9J		
Charges à payer							
			9K		9L		
			9M		9N		
			9P		9R		
			9S		9T		
			YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓		
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU		
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET  
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS						Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	83 414		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	134 111			Dividendes		ZE	200 000	
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF		
						Report à nouveau		ZG	17 525	
TOTAL I		ØF	217 525		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	217 525		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS	
DETAIL DES POSTES	- Sous-traitance								YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ	3 476	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	353 035
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage								YV	
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	115 419	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	471 930
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE								YW	466
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			)	ØZ	839	
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD								YX	1 305
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	484 274
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	57 490
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *								ØB	135 037
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	5.57 %
	- Numéro de centre agréé *	XP							ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	19%	
10		11		10			11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou de 12,8 % <input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>			
<b>I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>					
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %	
①		②	③	④	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				
<b>II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *</b>					
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) \*

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> alinéas de l'article 39-1-5<sup>ème</sup> du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <b>SAS 1944 PARIS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le	<b>01/01/2023</b>	et clos le	<b>31/12/2023</b>
		Données en nombre de mois	<b>12</b>
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	<b>2</b>
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	<b>2 421 371</b>
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	<b>2 421 371</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	<b>10 615</b>
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	<b>477 871</b>
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	<b>488 486</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	<b>1 894 721</b>
Variation négative des stocks		OQ	<b>10 416</b>
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	<b>468 454</b>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	<b>6 731</b>
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	<b>2 380 322</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	<b>529 535</b>
<b>V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	<b>529 535</b>
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	<b>2 421 371</b>	Effectifs au sens de la CVAE * <b>2</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

EFP Informatique 2024

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le  N° SIRET

Dénomination de l'entreprise 1944 PARIS

Adresse (voie) 16 BLD SAINT GERMAIN

Code postal  Ville PARIS 5EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	<input type="text" value="100"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2
Dénomination de l'entreprise	1944 PARIS		
Adresse (voie)	16 BLD SAINT GERMAIN		
Code postal	7 5 0 0 5	Ville	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-cits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBF Informatique 2024

**A IDENTIFICATION DU DÉCLARANT**

SIREN du déclarant	817465883
Désignation du déclarant	1944 PARIS
	16 BLD SAINT GERMAIN
	75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
Code activité NAF	4645Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de conseil	
	<input type="checkbox"/> Comptable	
	<input type="checkbox"/> Cabinet Conseil	
	<input type="checkbox"/> Expert - Comptable	

**B RÉGIME FISCAL**

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

**C PÉRIODES**

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

**D MONNAIE**

Code monnaie	EUR
--------------	-----



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A - 14030\*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS	1944	PARIS
16 BLD SAINT GERMAIN		
7	5	0 0 5
PARIS 5EME ARRONDISSEMENT		

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE  
Vous trouverez toutes les informations utiles sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3

Date de cessation

		/			/		
--	--	---	--	--	---	--	--

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

**Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).**

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

529 535

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

2 421 371

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A PARIS 5EME ARRONDISSEMENT

DATE

11/04/2024

SIGNATURE

MR

DELRIEU ALEXANDE

PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



